

Les retraites en quelques dates

1945 : **création** d'une assurance vieillesse **au sein de la Sécurité Sociale**

1946 : nationalisation de 34 compagnie d'assurances – la plupart en faillite, et incapable d'assurer les retraites des épargnants ruinés.

1947 : mise en place des régimes complémentaires en complément du régime général

1948 : la loi institue trois régimes autonomes de retraite pour les non salariés

La Mutualité Sociale Agricole, entre 1951 et 1958, met en place progressivement de l'Assurance Vieillesse pour les salariés agricoles.

1982 : l'âge légal de départ à la retraite passe de 65 ans à 60 ans. Il doit justifier de 37 ans $\frac{1}{2}$ de cotisation

1986 : l'évolution des pensions versées aux retraités ne sont plus indexées sur celle des salaires des actifs, mais sur les prix. Conséquence : le retraité perd progressivement du pouvoir d'achat, vis-à-vis des salariés.

1987 : Édouard Balladur, ministre des finances, lance un Plan épargne retraite - un produit financier défiscalisé

1991 : Pierre Bérégovoy se déclare « pour une retraite par capitalisation ». Michel Rocard lance un « observatoire des retraites » qui vise à « encourager l'étude et l'analyse de tous les systèmes de retraite français et étrangers par répartition et par capitalisation »

1993 : Édouard Balladur, premier ministre . Le niveau de retraite de base des salariés du secteur privé, reposant jusque là sur le salaire des 10 meilleures années, est désormais calculé sur les 25 meilleures années. Parallèlement, pour avoir droit à une retraite à taux plein, il faut désormais cotiser jusqu'à 40 ans, au lieu de 37,5 jusqu'alors. Conséquence : le niveau de retraite de base des salariés diminue considérablement.

1995 : Alain Juppé, premier ministre, tente de faire reculer le public comme le privé. Après cinq semaines de grève, il abandonne

1996 : les régimes de retraites complémentaires réduisent le nombre de points accordés chaque année à leurs cotisants. Conséquence : les retraites complémentaires verseront moins aux retraités.

1997 : Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, prépare des « *fonds de pension à la française* » - rebaptisés « *fonds partenariaux* »

2003 : François Fillon, ministre des affaires sociales, impose la règle des 40 ans de cotisation à la Fonction publique. Le Plan d'épargne pour la retraite populaire (PERP) est créé. Il s'agit d'un système de capitalisation individuel, assorti d'une exonération d'impôts sur les versements. En complément, un nouveau plan d'épargne salariale est créé, le Plan d'épargne retraite collectif (PERCO). Entre 1 et 2 millions de citoyens manifesteront contre cette réforme, mais « Ce n'est pas la rue qui gouverne! » (Jean-Pierre Raffarin)

2008 : Une promesse de Nicolas Sarkozy tenue : la règle des 40 années de cotisations est étendue aux régimes spéciaux (SNCF, RATP, etc...) . La durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein est également portée à 41 ans à partir de 2012. Conséquence : nous travaillons plus longtemps pour une retraite moindre.

2010 : Nicolas Sarkozy veut à nouveau reculer l'âge de la retraite. De quoi faire baisser le montant des pensions, et ouvrir un peu plus le marché aux assurances privées.